

DECRET N° 77-171 du 19 Juillet 1977

chargeant le Camarade Augustin HONVOH,
Ministre des Enseignements Technique et
Supérieur, de l'intérim du Camarade André
ATCHADE, Ministre du Commerce et du Tourisme
pour compter du 18 Juillet 1977.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
- VU le décret n° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
- VU le décret n° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 18 Juillet 1977, le Camarade Augustin HONVOH, Ministre des Enseignements Technique et Supérieur, assurera l'intérim du Ministre du Commerce et du Tourisme pendant l'absence du Camarade André ATCHADE.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 19 Juillet 1977
Pour le Président de la République,
Le Ministre de l'Industrie et de
l'Artisanat, chargé de l'intérim,



Barthélémy CHOUEMS

Ampliations : PR 8 CS 6 CNR 4 MF-MCT 6 Autres Ministères 13 SGG 4 SPD 2 BN 2
UNB 2 DPE-DGAJL-INSAE 6 IGE-DCCT-ONEPI-Gde Chano. 5 JORPB 1.